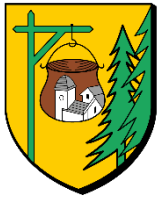


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190603_04

Séance du 3 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

27 mai 2019

Date d'affichage :

13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absentes excusées : Marie-Paule SCHENCK (procuration donnée à Joël ALPY), Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Equipement numérique, appel à projet « ENIR 2 »

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de subvention a été déposé auprès du ministère de l'Éducation nationale pour finaliser l'équipement numérique de l'école (ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux, robots...). La demande a reçu une réponse positive avec une subvention octroyée de 6 563,06 € TTC et un reste à charge de la collectivité de 6 838,70 € TTC.

Le montant total du projet, hors travaux éventuels d'électricité, s'élève à 13 401,76 € TTC. Après consultation de plusieurs entreprises, il est proposé de retenir les offres suivantes pour les différents types de matériel :

- BIMP (ordinateurs, routeur...) : 4 086,72 € TTC (+ surcoût éventuel selon le modèle d'ordinateur disponible au moment de la commande)

- Darty (connectique) : 29,98 € TTC
- Manutan collectivités (vidéoprojecteurs, tableaux, robots...) : 9 285,06 € TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces offres et donne pouvoir à M. le Maire de signer la convention de financement avec le Rectorat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE